



Guide méthodologique à l'attention des animateurs

*pour le montage avec un groupe de jeunes
d'un chantier jeunes culture et patrimoine*



Guide méthodologique à l'attention des animateurs

*pour le montage avec un groupe de jeunes
d'un chantier jeunes culture et patrimoine*



Ce guide a pour objectif de faciliter l'organisation, par les structures d'animation jeunesse et éducatives, de chantiers patrimoniaux ou culturels pour et avec les jeunes de 11 à 25 ans.

Il s'accompagne d'un ensemble d'outils :

- un dossier de chantier
- un engagement collectif des jeunes
- une autorisation parentale pour les mineurs
- un document bilan pédagogique et financier du chantier.

Les chantiers sont proposés dans le but d'encourager la citoyenneté par la participation à la vie locale et le dialogue entre les générations. Il s'agit, pour les jeunes, de s'approprier l'histoire et l'identité locale par la participation à des actions concrètes.

Un chantier patrimonial ou culturel peut-être associé à un projet de vacances à l'organisation duquel les jeunes doivent également être associés.

Les chantiers jeunes culture et patrimoine : présentation



Un chantier patrimonial ou culturel est une action socio-éducative

Le chantier doit être d'une durée minimum de 4 journées consécutives¹. Il consiste en la réalisation par le groupe de jeunes, au profit d'un organisme public ou associatif, d'un projet dans le domaine de l'entretien et/ou de la valorisation du patrimoine ou dans le domaine culturel.

Le chantier peut se dérouler sur le territoire d'intervention de la structure organisatrice ou pas : l'objet du chantier peut être situé sur une autre partie du département.

Les enjeux culturels

- Favoriser l'ouverture culturelle à travers la découverte du patrimoine local ou l'implication dans des actions culturelles
- Sensibiliser aux valeurs patrimoniales et culturelles d'un lieu
- Participer à des travaux représentant un intérêt réel et une plus-value patrimoniale ou culturelle certaine pour le commanditaire et pour les jeunes
- Découvrir des métiers en charge de la protection, de la conservation, de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine.

¹ 4 journées minimum en discontinu si cela est justifié et discuté avec les financeurs



Les enjeux socio-éducatifs et citoyens

- Favoriser la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes à travers l'implication et la participation à un projet de groupe
- Favoriser le dialogue entre les générations, l'implication et la reconnaissance des jeunes dans la vie locale
- Favoriser la mixité sociale et l'accessibilité financière.

Les acteurs des chantiers

→ La structure organisatrice d'un chantier

Il peut s'agir d'une association travaillant avec des jeunes, d'un service animation d'une collectivité, ou de tout autre organisme éducatif travaillant avec des jeunes dans la mesure où le chantier est un projet hors scolarité.

Rôle de l'organisateur vis-à-vis des jeunes

Pour la partie chantier, il négocie, prépare l'action du chantier avec le commanditaire. Dans la mesure du possible en fonction de l'intérêt, de la disponibilité et des capacités des jeunes, les animateurs (accompagnateurs) chercheront à impliquer au maximum les jeunes dans la préparation du chantier.

→ Le commanditaire du chantier jeunes

Il peut s'agir d'une association, d'une collectivité locale, de toute autre structure à caractère public ou chargée d'une mission d'intérêt général. Le commanditaire doit faciliter l'organisation et la réalisation du chantier.

Il doit également s'impliquer dans la mise en place des chantiers, par exemple en s'investissant dans la préparation et la définition des tâches qui peuvent être confiées aux jeunes, en fournissant les matériaux, tout ou partie du matériel technique et/ou de sécurité nécessaire. Il peut s'agir de faciliter l'accès des jeunes à

certains loisirs présents sur le territoire.

→ Les acteurs institutionnels

Dans le cadre d'un chantier à caractère patrimonial, le Service Patrimoine du Département propose, si besoin, une aide sous la forme de conseils et/ou d'une orientation de la structure organisatrice vers des partenaires.

Dans le cadre d'un chantier culturel, le service Arts Vivants-Arts Plastiques du Département propose, si besoin, une aide sous la forme de conseil et/ou d'orientation de la structure organisatrice vers des partenaires.

Pour les éléments en rapport avec la vie collective et l'animation du chantier, le service Sport, Jeunesse et Activités de pleine nature du Département propose une aide si besoin, en lien avec le service Jeunesse, Sport et Vie associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

→ Les participants aux chantiers

Les jeunes par groupe de 5 minimum et de 20 maximum, âgés de 11 à 25 ans, s'engagent à participer à l'intégralité du projet.



Les critères des chantiers

La durée du chantier	Au minimum 4 journées consécutives (sauf exception : 4 journées minimum en discontinu si cela est justifié et discuté).
La dimension patrimoniale ou culturelle (cf : annexe « Un chantier autour de... la culture et du patrimoine ! »)	<p>Le chantier doit faire l'objet d'une préparation préalable par les organisateurs et les jeunes en lien avec les services du Département : service Patrimoine, service Arts Vivants-Arts Plastiques.</p> <p>Il doit impliquer les jeunes dans des actions culturelles locales permettant des découvertes d'univers culturels, des rencontres avec des artistes, des bénévoles...</p> <p>Des rencontres avec des professionnels du patrimoine ou du secteur culturel doivent être prévues durant le chantier.</p> <p>Des rencontres avec des professionnels du patrimoine ou du secteur culturel doivent être prévues durant le chantier.</p> <p>Une partie des loisirs doit être en lien avec le chantier et dans tous les cas doit favoriser la découverte des ressources et de l'environnement local.</p> <p>Pour un chantier patrimoine, l'organisateur doit avoir prévenu les autorités compétentes en matière de patrimoine sur le département par courrier dont il joindra une copie à sa demande de financement.</p>
Le lieu de déroulement	Le chantier peut se dérouler à proximité du lieu de vie des jeunes mais aussi sur un territoire plus éloigné (sur le département des Hautes-Pyrénées). Dans ce dernier cas, il sera parfois nécessaire d'envisager un hébergement et la prise des repas sur place.
L'adaptation de l'action	<p>Il faut veiller à ce que le chantier consiste en une action adaptée à l'âge et aux capacités des jeunes.</p> <p>Il est important que l'organisation matérielle et temporelle permette à tous, à tout moment, d'avoir une place sur le chantier.</p> <p>A l'issue du chantier, il importe que l'action des jeunes soit visible. En effet, les jeunes ont besoin de concret pour réaliser l'utilité de leur action et se sentir valorisés. Aussi le chantier aboutira à une réalisation achevée ou à une étape identifiable de l'action (une tranche de travaux, la décoration d'un festival...).</p>
La sécurité	S'il s'agit de travaux, ils ne doivent pas présenter de dangerosité particulière. Dans tous les cas, la structure organisatrice en lien avec le commanditaire, veille à la mise en place de l'encadrement, des aménagements matériels et des équipements nécessaires à la sécurité de tous sur le chantier.
L'encadrement	<p><u>L'encadrement technique</u> : en fonction de la nature des tâches à effectuer, il sera fait appel à un encadrement professionnel. L'encadrement technique apporte une garantie de bonne réalisation des tâches et au-delà, constitue une source de motivation, d'apprentissage, d'ouverture culturelle et de valorisation des jeunes. Le dispositif chantiers jeune culture et patrimoine peut participer à la prise en charge financière des intervenants techniques pour les chantiers.</p> <p><u>L'encadrement pédagogique</u> : il est assuré par les animateurs de la structure organisatrice.</p>



L'implication des jeunes et des familles	Dans la mesure du possible, l'implication des jeunes dans la mise en place du chantier est encouragée. Dans tous les cas, ils s'engagent à participer au chantier dans toute sa durée. Les jeunes signent un engagement collectif. Une réunion de présentation du projet aux familles est vivement souhaitée.
Les responsabilités	Le chantier jeunes se déroule dans le cadre des activités de la structure de jeunesse organisatrice (association, service animation d'une collectivité locale), sous sa responsabilité. Aussi, si nécessaire - à vérifier auprès de l'assureur - l'organisateur demandera une extension de garantie pour chaque chantier à mener.
La contractualisation	Un contrat de partenariat est signé entre la structure organisatrice et le commanditaire. Ce contrat définit les responsabilités et les engagements matériels et humains des 2 parties pour la réalisation du chantier.
La contrepartie financière	Le commanditaire s'engage à faciliter l'organisation du chantier en terme financier et/ou en nature : fourniture du matériel et des matériaux, facilitation de l'hébergement, de l'intendance, des loisirs.
L'accessibilité financière	L'organisateur veillera à ce que les tarifs soient accessibles à tous, au moyen d'une tarification adaptée.

La participation financière du dispositif chantiers jeunes culture et patrimoine

Une aide de 2 000 € maximum peut être accordée avec possibilité pour le comité d'étude des dossiers de proposer un montant supérieur si le projet le justifie par sa nature et son ampleur.

Les critères sont :

- l'intérêt du projet (intérêt patrimonial, et ou culturel et éducatif)
- la durée du chantier
- les besoins financiers liés au projet : intervenant techniques, hébergement, restauration, frais de transport.

L'intervention financière se concentre sur certaines natures de dépenses dans le but de favoriser la réalisation de chantiers sur l'ensemble des territoires des Hautes-Pyrénées.

Les actions présenteront une dimension culturelle forte (patrimoine, environnement, arts vivants, arts plastiques, animation...) garantie par l'intervention de professionnels compétents en complément de l'ensemble des personnels animant le chantier, et par des temps de loisirs en partie en lien avec le patrimoine et la culture (visite de sites patrimoniaux voisins, participation à un spectacle...).



Les étapes de prise en compte du projet

- Le plus tôt possible : contact avec les services du Département précités afin de travailler à la construction du chantier en tenant compte des attendus en terme de dimension patrimoniale ou culturelle et en matière d'animation
- Envoi du dossier chantier au service Sports, Jeunesse et Activités de pleine nature du Département selon une date fixée en rapport avec la commission d'étude des dossiers
- Etude du dossier en commission partenariale (Département, CAF, DDCSPP)
Signature de la convention de partenariat avec le commanditaire et envoi d'une copie au service Sport, Jeunesse et Activités de pleine nature du Département
- Suite au chantier, les jeunes avec le soutien de l'animateur (accompagnateur) peuvent envisager de mettre en place **un projet de vacances**. Si les jeunes ont entre 11 et 17 ans et que les critères du règlement sont respectés, le projet de vacances pourra faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre de **l'appel à projet adolescents de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hautes-Pyrénées**. Pour cela, demander un dossier de candidature « appel à projets adolescents » à la CAF des Hautes-Pyrénées par mail à : actionsocialepartenaires65@caf.fr

Une demande **d'aide aux vacances** peut également être formulée auprès du **GIP Politique de la Ville** (pour Tarbes Nord Laubadère, Tarbes Ouest Solazur, Tarbes Est Ormeau Bel Air et Mouysset, quartier des Cèdres à Aureilhan, cité Ophite et quartier de Lanedarré à Lourdes) par mail à : gip.r.ferras@orange.fr.



Contacts

Gestion administrative des dossiers :

Département - Service Sport, Jeunesse et Activités de pleine nature

Nathalie LAFOURCADE, chef de service : 05 62 56 78 00

Marie-Christine SERVOLLE, assistante : 05 62 56 71 35

Mail : chantiersjeunes@ha-py.fr

Conseils sur la vie collective et l'animation du chantier :

Département - Service Sport, Jeunesse et Activités de pleine nature

Nathalie LAFOURCADE, chef de service : 05 62 56 78 00

Mail : chantiersjeunes@ha-py.fr

DDCSPP - Service Jeunesse, Sport et Vie associative

Béatrice LAGRANGE, conseillère jeunesse : 05 62 46 42 34

Mail : beatrice.lagrange@hautes-pyrenees.gouv.fr

Conseils techniques sur un chantier à caractère patrimonial :

Département - Service Patrimoine

Marion FOURCAYRAN, chargée de mission Patrimoine : 05 62 56 78 09

Mail : marion.fourcayran@ha-py.fr

Conseils techniques sur un chantier à caractère culturel :

Département - Service Arts Vivants – Arts plastiques

Eric LAGARRIGUE, responsable des musiques actuelles : 05 62 56 71 38

Mail : eric.lagarrigue@ha-py.fr

Renseignements sur l'appel à projet adolescents de la Caisse d'Allocations Familiales :

Pierre-Louis TREBUCQ, conseiller technique Action Sociale : 05 62 44 45 54

Mail : pierre-louis.trebucq@caf.fr

Renseignements auprès du GIP Politique de la Ville :

Romain FERRAS, chargé de mission Développement Social Local : 05 62 53 34 59

Mail : gip.r.ferras@orange.fr

Un chantier autour de... la culture et du patrimoine !



Chantier autour de...

Je me renseigne sur...

Le propriétaire (= commanditaire) : la commune ou une association

Sa possible protection : monument historique (MH), sa proximité d'un monument historique, sur une zone règlementée (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP, etc.)

Le type de travaux envisagé : nettoyage, remontage

L'encadrement technique nécessaire suivant le type de travaux : un architecte, un agent municipal, un artisan, un artiste professionnel

L'équipement nécessaire : gants, lunettes de protection, bottes, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

L'architecte des Bâtiments de France : si c'est un bien protégé MH

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : dans tous les cas ! pour des conseils de professionnels...gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet.

En gros... je m'y prends assez en avance pour avoir le temps de faire tout ça !



Les contacts !

Le CAUE :

14, boulevard Claude Debussy – 65000 TARBES
Tél. : 05.62.56.71.45

L'architecte des Bâtiments de France (Service de la Préfecture) :

Madame Janine Colonel, Cité administrative Reffye BP 71707 – 65017 TARBES Cedex 9.
Tél. : 05.62.34.41.01

Le service Patrimoine du Département :

Marion Fourcayran, Tél. : 05.62.56.78.09, marion.fourcayran@ha-py.fr

Le service Arts Vivants Art Plastiques du Département :

Eric Lagarrigue, Tél. : 05.62.56.71.38, eric.lagarrigue@ha-py.fr

Motivé mais en manque d'inspiration ?

Je contacte l'association Patrimoine des Hautes-Pyrénées :

patrimoine65@gmail.com ; Tél. : 06.46.48.49.01



Chantier autour d'un... Lavoir/Fontaine

Le propriétaire (= commanditaire) : la commune

Possible protection : à proximité d'un MH, sur une zone règlementée (AVAP, etc.)

Type de travaux envisagé : nettoyage, consolidation

L'encadrement technique nécessaire : un architecte, un agent municipal, un artisan (professionnel de la pierre)

L'équipement nécessaire : gants, bottes, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : pour des conseils de professionnels... gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet y compris pour la partie loisirs.



Chantier autour d'un... Château/Cabane pastorale

Le propriétaire (= commanditaire) : commune ou association

Possible protection : Monument Historique, à proximité d'un MH, sur une zone règlementée (AVAP, etc.)

Type de travaux envisagé : nettoyage, consolidation, débroussaillage

L'encadrement technique nécessaire : l'architecte des Bâtiment de France si un MH, un architecte, un agent municipal, un artisan (professionnel de la pierre)

L'équipement nécessaire : gants, bottes, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : si l'objet du chantier n'est pas protégé MH pour des conseils de professionnels... gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet y compris pour la partie loisirs.



Chantier autour d'un... Graff

Le propriétaire du support sur lequel sera peint le graff (= commanditaire) : une commune ou une association

Possible protection/règlementation : à proximité d'un MH, sur une zone règlementée (AVAP, etc.) ; le thème et le sujet du graff doivent être validés par la commune (possibilité de poursuite judiciaire si sujet appelant à la haine raciale, etc.)

Type de travaux envisagé : embellissement par une œuvre d'art

L'encadrement technique nécessaire : un agent municipal, un artiste professionnel

L'équipement nécessaire : gants, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous...mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je préviens...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si le lieu du chantier fait l'objet d'une législation particulière (proximité MH, AVAP, etc.)

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet y compris pour la partie loisirs.



Chantier autour d'un... élément urbain

Le propriétaire (= commanditaire) : la commune

Possible protection : à proximité d'un MH, sur une zone règlementée (AVAP, etc.)

Le type de travaux envisagé : nettoyage, embellissement

L'encadrement technique nécessaire suivant le type de travaux : un architecte, un agent municipal, un artisan

L'équipement nécessaire : gants, lunettes de protection, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : dans tous les cas ! pour des conseils de professionnels... gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet.



Chantier autour d'un... Sentier pédestre

Le propriétaire (= commanditaire) : une ou plusieurs communes

Sa possible protection/législation : renseignement indispensable auprès du Comité Départemental de la randonnée pédestre au 05.62.34.44.13/06.60.87.87.99
ffrp-cdrp65@club-internet.fr

Le type de travaux envisagé : nettoyage, balisage

L'encadrement technique nécessaire suivant le type de travaux : un agent municipal

L'équipement nécessaire : gants, lunettes de protection, bottes, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous...mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune et le Comité départemental de la randonnée

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas ! Pour finaliser le montage du projet.



Chantier autour d'un... Festival, d'un événement culturel, d'un spectacle

Le commanditaire : une association, une collectivité

Le genre de manifestation : festival, spectacle isolé, création de spectacle, concert, théâtre...

Le lieu de l'événement : salle de spectacle, salle polyvalente ou autre, extérieur, rue...

Le type de mission envisagée : préparation ou exploitation de l'événement, aspect logistique, technique, restauration, accueil des artistes ou du public...

Les moments et plages horaires des interventions des jeunes : semaine, week-end, journée, soir...

L'encadrement technique éventuel nécessaire suivant le type d'événement et de mission.

L'équipement éventuellement nécessaire : gant, chaussures de sécurité, bouchons antibruit...

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous...mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

Le commanditaire pour établir un état de ses besoins et des possibilités d'intervention des jeunes.

Le service Arts Vivants Arts Plastiques du Département pour finaliser le projet mais aussi en amont pour éventuellement être aiguillé vers un commanditaire.